

Bilan de l'animation 2017 des sites Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » (FR2601015) et « Prairies, landes sèches et ruisseaux de la vallée de la Dragne et de la Maria » (FR2600986)

1. Préambule

Jean-Claude Desrayaud, vice-président délégué au développement économique, à l'attractivité du territoire et à l'agriculture de la communauté de communes Bazois Loire Morvan, est le président du comité de pilotage depuis son élection le 27 juin 2016. Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan, également en charge de l'animation de dix autres sites Natura 2000, en est la structure animatrice et ce depuis le début de l'animation.

Camille Guet assure l'animation des deux sites depuis le 6 mars 2017.

Le présent bilan concerne l'animation des sites depuis le 1^{er} janvier 2017.

2. Gestion des habitats et espèces

2.1. Animation et présentation des contrats Natura 2000

Aucun contrat n'a été signé en 2017. Des contacts avec des propriétaires forestiers ou groupements forestiers, des privés ou les élus des communes sont pris régulièrement pour des conseils ou informations sur le programme Natura 2000 et ce qui en résulte. Tous ces échanges n'aboutissent pas à des contrats ou même à des actions particulières, mais une sensibilisation est réalisée. Les contrats sont des outils complexes sur le plan administratif. Certains propriétaires s'engagent dans une gestion permettant la prise en compte très satisfaisante des espèces et habitats "Natura 2000", sans contractualiser pour autant.

Par ailleurs, des rencontres avec les élus des différentes communes des sites ont été organisées, afin de re-présenter les enjeux de Natura 2000, spécifiquement ceux du Sud Morvan et de la Vallée de la Dragne, et le rôle des élus (11 communes visitées sur 26).

2.2. Animation des MAEc

Les MAEc contractualisées en 2015 sont en cours de traitement par les services de l'État.

Pour rappel :

Objectifs de la mesure	Conditions d'éligibilité	Engagements	Rémunération
Mesure Système Herbager et Pastoral (SHP)			
- préserver les PP à flore diversifiée ; - limiter le risque	- avoir 70% de spécialisation herbagère sur l'exploitation (PT et PP) ;	à l'exploitation :	80 euros/ha/an sur toutes les prairies permanentes engagées
		- conserver 70% de spécialisation herbagère ; - maximum de 1,4 UGB/ha.	
		sur les PP :	

d'intensification ou de déprise ; - participer au maintien des exploitations agricoles.	- avoir 30% de surfaces cibles (PP et PT de +5 ans et liste de plantes).	- maintien de l'ensemble des surfaces en PP ; - maintien des SIE ; - pas d'utilisation de produits phytosanitaires.	
		sur les SC : - doit être une PP ; - présence de 4 plantes dans une liste de 20 ; - enregistrement des interventions.	
Mesure Zéro intrants			
- préserver la biodiversité des PP ; - limiter le risque d'intensification ; - participer au maintien des exploitations et des pratiques protéger les sols et la ressource en eau.	- prairies à enjeux (sèches, moyennement humides, humides, etc.) ; - pas d'expertise du Parc ; - mesure non cumulable avec les SC de la mesure SHP.	- absence totale de fertilisation (N, P et K) minérale ou organique (lisier, fumier ou compost) ; - pas d'utilisation de produits phytosanitaires ; - interdiction d'apports magnésiens ou de chaux ; - maintien des PP (pas de retournement) ; - enregistrement des interventions ; - maximum de 1,4 UGB/ha.	73 euros/ha/an
Mesure Ripisylves			
- maintenir et entretenir les ripisylves ; - avoir un entretien compatible avec la biodiversité.	- rideau d'arbres en berge de cours d'eau ; - hauteur > 1,5 m ; - espacement tronc à tronc < 15 m entre deux groupes d'arbres en contact par les branches ; - au moins 80% d'essences feuillues locales.	côté cours d'eau : - coupe des branches et/ou arbres morts susceptibles de créer des embâcles ; - interdiction de travaux depuis le lit du cours d'eau ; interdiction de dessouchage et de gyrobroyage des berges. côté parcelle : - élagage ou coupe sélective ou dégagement mécanique des jeunes arbres au moins 1 fois dans les 3 premières années ; - obligation d'utiliser du matériel n'éclatant pas les branches (tronçonneuse, lamier, etc.). engagements généraux : - enregistrement des interventions ;	0,85 euros/m de berge/an

		- pas d'utilisation de produits phytosanitaires ; - respect des périodes autorisées.	
Mesures Friches			
- ouvrir les parcelles fortement embroussaillées ; - favoriser les milieux ouverts et donc leur biodiversité ; - aider les agriculteurs à la réalisation des travaux nécessaires.	Ouverture : - > 30% d'embroussaillage ; - expertise obligatoire du Parc ; - engagement à la parcelle (déclarée en SAU).	- respect du programme de travaux ; - déclaration en prairie permanente à compter de la deuxième année d'engagement ; - réalisation des travaux durant la période autorisée ; - tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques ; - pas d'utilisation de produits phytosanitaires.	246 euros/ha/an en cas de contraintes physiques pour la réalisation des travaux 209 euros/ha/an sans contraintes
	Maintien de l'ouverture : - parcelles en dynamique de fermeture ; - engagement à la parcelle (déclarée en SAU).	- respect du programme de travaux ; - réalisation des travaux durant la période autorisée ; - tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques ; - pas d'utilisation de produits phytosanitaires, pas de retournement et pas de fertilisation.	95 euros/ha/an

Prairie temporaire (PT) : toute surface en herbe ou tout couvert herbacé équivalent à l'herbe, présent depuis 5 ans ou moins.

Prairie permanente (PP) : toute surface en herbe ou tout couvert herbacé équivalent à l'herbe, présent depuis 5 ans révolus au moins.

Surface cible (SC) : prairie permanente à flore diversifiée avec présence d'un minimum de 4 plantes indicatrices sur 20 catégories de la liste locale établie par l'opérateur

Surface d'intérêt écologique (SIE) : dans le cadre du paiement vert de la PAC, surface à maintenir ou à établir (terres en jachère, haies, arbres isolés, mares, etc.) sur l'équivalent de 5% de la surface de terres arables de l'exploitation.

Superficie agricole utilisée ou surface agricole utile (SAU) : comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe (STH) et les cultures permanentes.

3. Évaluation des incidences des projets

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou la réalisation d'activités humaines. L'évaluation des incidences permet de vérifier que le projet n'a pas d'impact significatif sur les habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du site, et d'assurer ainsi l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Des évaluations des incidences ont été réalisées depuis début 2017 pour :

- des travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau sur les communes de Préporché, Saint-Honoré-les-Bains, Millay et Poil (5) ;
- des projets de dépose et de pose de lignes électriques sur la communes de Lanty ;

Des accompagnements sur des projets ne nécessitant pas d'évaluation des incidences ou n'étant pas à ce stade de la démarche ont notamment été réalisés pour :

- un projet de reconnexion de la continuité écologique sur le Ruisseau d'Avaux à Villapourçon ;
- un projet de valorisation touristique de la Forêt de la Bresseille à Larochemillay ;
- le suivi du projet de restauration morphologique de l'Alène – qui s'articule avec un projet de valorisation de la vallée afin de développer l'accès pour des promenades en bord de rivière et la découverte des milieux aquatique – à Luzy ;
- des travaux de dépose et de pose de lignes électriques sur les communes de Chiddes et de Lanty (2) ;
- des projets agricoles (3) ;
- l'accompagnement de trois propriétaires et/ou exploitants forestiers ;
- un appui technique pour la création de mares ;
- l'accompagnement d'élus sur des questions foncières ;
- la révision du PSG de la Forêt de Châtillon par la Caisse des dépôts et consignations ;

Afin d'être disponible pour les besoins d'informations et l'accompagnement relatifs aux contrats Natura 2000, aux MAEc ainsi qu'aux évaluations des incidences, des permanences ont régulièrement été assurées le mercredi aux locaux de la communauté de communes Bazois Loire Morvan à Luzy. Ces journées permettent également un contact régulier avec les chargés de mission de la communauté de commune et le président du site.

4. Suivis scientifiques et techniques

A Villapourçon, les ruisseaux de la Bie et de Mourille ont été prospectés par le Parc pour déterminer la présence d'écrevisses dans le cadre de travaux réalisés en lien avec le Contrat Territorial Sud Morvan.

Dans le cadre des évaluations des incidences, certaines parcelles ont pu être prospectées pour vérifier la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire. Les données collectées ont été transmises à la SHNA pour alimenter la Bourgogne Base Fauna (BBF), base de données régionale sur la faune sauvage.

5. Information, communication, sensibilisation

5.1. Création / mise à jour d'outils de communication, média

Parmi les outils de communication, on pourra noter :

- la mise en place d'outils pédagogiques pour animer les stands tenus lors de différentes manifestations ;
- la diffusion des plaquettes Natura 2000 et des affiches auprès des communes du territoire ;

5.2. Organisations et participations à des réunions d'information ou des manifestations

La tenue d'/du :

- un stand Parc/Natura 2000 lors de la manifestation « Herbes folles et poules de luxe » à Luzy (01/05/2017) ;
- un stand Parc/Natura 2000 lors de la manifestation « la Sud Morvandelle : sport et nature » à Luzy (15/07/2017) ;
- un stand Parc/Natura 2000 au « Salon nature et bien-être » à Saint-Honoré-les-Bains, ainsi qu'une projection-débat sur le thème du bocage et une sortie nature sur la reconnaissance des essences d'arbres (9 & 10/09/2016) ;
- un stand Parc, Natura 2000 et biodiversité lors de la manifestation « la Fête des Savoirs » à Luzy (14/10/2017) ;
- club opérateur Natura 2000 à Dijon (9/11/2017). Présentation du programme Natural'Action.

Ces animations ont été l'occasion de la présentation des expositions « Morvan, Terre de Nature » et « Natura 2000 ».

5.3. Programme Natural'Action

Dans la cadre de l'animation Natura 2000, le Parc naturel régional du Morvan a mis en place un programme de formations à destinations des différents usagers des sites Natura 2000 : le programme Natural'Action. Ce programme, décliné dans le temps et sur les différents sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional du Morvan, met en œuvre des journées d'information et de formation techniques ciblées à destination des différents publics (élus, socioprofessionnels, habitants...). Dans la continuité des formations proposées dans le cadre des MAEC en 2015-2016, il propose de traiter les problématiques liées aux enjeux des sites Natura 2000 par une entrée plus large que l'approche purement « biodiversité » et de développer et favoriser les échanges de pratiques entre acteurs du territoire. Plusieurs journées d'échange technique ont été organisées au cours de l'année en s'appuyant sur les compétences des chargés de mission du Parc naturel régional du Morvan et de ses partenaires. En 2017, les thèmes de la valorisation du bois bocager et des prairies naturelles ont été traités :

- Six demi-journées sur la valorisation économique des haies et le paillage alternatif ont été organisées sur les 4 départements en mai avec la participation d'Etienne BOURGY de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (à Saulieu, Lucenay-l'Évêque, Chiddes, Laizy, Avallon et Glux-en-Glenne).
- Deux journées ont été organisées en Décembre sur la valorisation des prairies naturelles avec Philippe MESTELAN de SCOPELA (à Saint-Brisson et Glux-en-Glenne).

5.4. Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà des sites

L'équipe Natura 2000 du Parc naturel régional du Morvan s'est mobilisée au-delà de ses sites dans des événements et réseaux à portée locale, nationale ou internationale :

- Contribution à l'organisation du Colloque de restitution du Life Continuité Écologique du 30

Mai au 2 Juin 2017 à Beaune ;

- Participation au séminaire biodiversité des Parcs les 5, 6 et 7 Juin 2017 dans le Parc naturel régional du Perche ;
- Implication dans Réseau Bocage Bourgogne-Franche-Comté et participation aux rencontres organisées dans ce cadre ;
- Participation à la présentation sur les utilisations des plaquettes bocagère à l'AG de la CUMA Compost 71 le 14 Septembre à Autun ;
- Participation au Colloque RENECOFOR les 11, 12 et 13 Octobre 2017 à Beaune ;

6. Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

6.1. Organisation de la gouvernance du site

6.1.a. Organisation de réunion(s) du comité de pilotage

L'organisation du Comité de Pilotage (préparation, courriers, présentation, compte-rendus, etc.) est assurée par l'équipe en lien avec les services de l'État et les élus.

6.1.b. Réunions ou rencontres avec les services de l'État

Le régime d'évaluation des incidences nécessite des échanges réguliers avec les DDT concernées.

6.2. Gestion administrative et financière

La gestion administrative et financière représente une part de travail non négligeable chaque année. C'est Isabelle Civette qui en assurait la gestion, elle est remplacée sur cette mission depuis le 1^{er} Décembre par Clémence WECK qui assure également la communication et la sensibilisation transversale aux différents site Natura 2000 animés par le Parc naturel régional du Morvan.

La demande de solde pour l'animation de l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le Parc pour la période du 1^{er} juin 2015 au 28 février 2017 a été faite auprès de la DDT en avril 2017. Le montant total de cette demande était de 234 623.08€ TTC.

Une nouvelle convention financière a été faite pour la période du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2019.